



Testament a l'hôpital

Par **Bibisa**, le **30/12/2020** à **04:32**

Bonjour,

Mon mari atteint d'un cancer du foie se meurt à l'hôpital. Je connais ses dernières volontés que j'ai notées dans un cahier. Sont elles valables ? Il veut les mettre noir sur blanc mais il a de plus en plus de mal à écrire. Dois-je l'enregistrer ? Lui faire signer mon cahier ? J'ai peur des retombées de ses enfants.

Merci de m'aider.

Par **Tisuisse**, le **30/12/2020** à **06:11**

Bonjour,

Demandez donc à votre notaire d'envoyer son premier clerc à l'hôpital, au chevet de votre mari. Il enregistrera les dernières volontés du malade ce qui aura valeur de testament authentique donc les enfants ne pourront pas faire opposition à ce testament. Vos écrits sont peut-être le reflet des souhaits de votre mari mais, étant rédigés de votre main, ils sont attaquables et n'importe quelle juridiction les écartera.